

VD_GERICHTE PT21.022253 vom 31. August 2022

VD Tribunal cantonal, 2022-08-31, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_PT21.022253

FR: VD_GERICHTE PT21.022253 du 31 août 2022

IT: VD_GERICHTE PT21.022253 del 31 agosto 2022

Erwägungen

E. 1

C._____ est propriétaire d'une maison villageoise sise sur la parcelle n° [...] à la route [...]. En 2010, elle a décidé d'agrandir le rez-de-chaussée de sa maison et d'y aménager un premier étage habitable. Le 17 août 2010, un document intitulé « confirmation de commande » a été signé entre l'entreprise M._____Sàrl et le maître de l'ouvrage C._____, représentée par la direction des travaux I._____Sàrl, portant sur la pose de « Dalle en bois » selon un devis mis à jour le 12 août 2010. Selon C._____, M._____Sàrl lui aurait proposé de remplacer le mur porteur de la cuisine par une poutre précontrainte, ce

- 4 - qu'elle aurait accepté. M._____Sàrl a effectué les travaux et adressé le 21 septembre 2010 à C._____, par le bais d'I._____Sàrl, une facture d'un montant total de 37'305 francs. C._____ a payé le prix facturé.

E. 2

En 2018, C._____ a entrepris de rénover sa cuisine et de remplacer le sol de l'étage en moquette par du parquet. Selon elle, des problèmes d'étayage de la bâtisse lui auraient été relayés par plusieurs entreprises. Elle a pris contact avec un bureau d'ingénieurs du bois ([...]) et C._____, maître charpentier, s'est rendu sur place. Par courriel du 5 avril 2019 adressé à C._____, il a constaté un affaissement important du porteur de la poutraison et que la déformation mesurée était quatre fois supérieure à ce qui était admissible. Il a précisé qu'au vu d'un tel fluage, la sécurité structurale était compromise et qu'il était nécessaire de sécuriser cet élément porteur par la mise en place d'une série d'appuis disposés à la verticale des poteaux situés à l'étage. Il a indiqué ordonner sans délai la mise en place de trois étais lourds. C._____ a informé M._____Sàrl et I._____Sàrl de ce qui précède. De nombreux courriels ont ensuite été échangés. Par courrier du 23 avril 2019, C._____ a mis en demeure M._____Sàrl et I._____Sàrl d'entreprendre des engagements constructifs et concrets en vue de la réparation du dommage subi et les a invités à informer immédiatement leur assurance responsabilité civile du sinistre. Plusieurs échanges ont suivi entre les conseils des parties.

E. 3

Le 15 septembre 2020, C._____ a fait notifier à M._____Sàrl un commandement de payer la somme de 99'999 fr. dans la poursuite n°9720536, avec comme cause de l'obligation « Prétentions en garantie pour les défauts » à raison des travaux de transformation exécutés en 2010. Il a été fait opposition totale à ce commandement de payer.

E. 4

Subsidiairement, condamner I. _____ Sàrl pour le paiement de l'intégralité de l'éventuel dommage subi par Madame C. _____.

E. 5

Très subsidiairement, dire que dans les rapports internes, M. _____ Sàrl dispose d'un droit de recours contre I. _____ Sàrl à concurrence du montant qu'elle serait éventuellement tenue de payer à Madame C. _____.

E. 6

Débouter toute partie de toutes autres ou contraires conclusions.

E. 7

Avec suite de frais et dépens. S'agissant de la requête d'appel en cause contre I. _____ Sàrl

E. 8

A la forme, déclarer recevable la présente requête d'appel en cause de I. _____ Sàrl.

E. 9

Au fond, ordonner l'appel en cause de I. _____ Sàrl.

E. 10

Dans le cas où, par impossible, M. _____ Sàrl serait reconnue responsable d'un éventuel dommage subi par Madame C. _____, dire que dans les rapports internes, M. _____ Sàrl dispose d'un droit de recours contre I. _____ Sàrl.

E. 11

Débouter toute partie de toutes autres ou contraires conclusions.

E. 12

Avec suite de frais et dépens. » Par déterminations du 21 octobre 2021, C. _____ a conclu, avec suite de frais et dépens, à l'irrecevabilité de la requête d'appel en cause, subsidiairement à son rejet.

- 6 - Par courrier du 17 décembre 2021, I. _____ Sàrl s'est ralliée aux déterminations précitées et a également conclu à l'irrecevabilité, subsidiairement au rejet de la requête d'appel en cause. M. _____ Sàrl s'est déterminée par courrier du 3 janvier 2022 et a fait valoir que la requête d'appel en cause était recevable et devait être admise.

- 7 - En droit :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.